

ARRÊTÉ N° 2026-5

PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX DE VOIRIES SUR LE DOMAINE PUBLIC

Département des Bouches du Rhône
Commune de LA DESTROUSSE

Le Maire de la commune de La DESTROUSSE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code de la route,

Vu la demande présentée par :

***La Société COLAS**

- **Adresse :** Chemin de Jean de Bouc – 13120 GARDANNE
- **Représentant :** FERRAS Yves

En date du : **25 Mars 2026**

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de voirie sur le domaine public,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer ces travaux afin d'assurer la sécurité publique et la circulation,

ARRÊTE

Article 1 : Autorisation de travaux

Le demandeur est autorisé à exécuter des travaux de voirie :

📍 **Lieu :** RD96 au niveau du chemin de Font de Branque et le chemin de Séqui - 13112 La Destrousse

Nature des travaux :

Réfection des nids de poules par l'application des enrobés

Article 2 : Durée des travaux

Les travaux sont autorisés pour la période suivante :

📅 Du **30/03/2026** au **30/04/2026**

Article 3 : Conditions techniques

Le bénéficiaire devra :

- Respecter les normes en vigueur
- Assurer la signalisation réglementaire du chantier
- Mettre en place un balisage conforme
- Garantir l'accès aux riverains et aux services de secours
- Procéder à la remise en état de la voirie après travaux

Article 4 : Circulation et stationnement

Pendant la durée des travaux :

- La circulation pourra être : alterné par pilotage manuel ou feux tricolores
- Le stationnement pourra être interdit au droit du chantier
- Une signalisation temporaire devra être mise en place conformément à la réglementation

Article 5 : Sécurité

Le bénéficiaire est responsable de la sécurité du chantier, des usagers et des tiers. Il devra prendre toutes mesures nécessaires pour prévenir les accidents.

Article 6 : Responsabilité

Le bénéficiaire sera responsable de tous dommages causés au domaine public ou aux tiers du fait des travaux.

Article 7 : Remise en état

À l'issue des travaux, le domaine public devra être remis dans son état initial. Toute malfaçon constatée devra être reprise aux frais du bénéficiaire. Réfection : fouilles compactées en grave calibrée - béton de forme 20 cm – Couche d'accrochage et enrobé bitumineux 7 cm. Avec découpage des bords de fouilles de + 10cm de part et d'autre de la tranchée.

Article 8 : Caractère de l'autorisation

La présente autorisation est délivrée à titre **précaire et révocable**, et pourra être retirée sans indemnité en cas de non-respect des conditions.

Article 9 : Exécution

Le présent arrêté sera applicable dès le 30 Mars 2026

- Notifié au demandeur Société COLAS
- Affiché en mairie
- Transmis aux services concernés

Fait à La Destrousse, le 25 Mars 2026

Le Maire



LAN Michel





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur : Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Colas Prénom :
Dénomination : Représenté par : Yves Ferras
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Chemin Jean de Bou
Code postal 13120 Localité : Gardanne Pays : France
Téléphone 06 60 61 65 55 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : Yves.Ferras @ colas.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : RD96 au niveau du Crédit Agricole
chemin de Font de Branque et le chemin de Seque
Code postal 13031 Localité : La Desmousse

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Refaçon des nids de poule par
l'application des enrobés
Date prévue de début des travaux : 30 03 2016 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 30 03 2016
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 2,50m
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) 1

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 25.03.2016
 Nom : Terny Prénom : YVES
 Qualité : Conducteur de Travaux
 Adresse : Gaudane

Autin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème Plan des travaux 1/200 ou 1/500ème Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème

Pièces jointes à la demande

Le demandeur Une entreprise spéciale

Nom : Prénom : Représenté par : Extension : Norm de la voie : Localité : Pays : Téléphone : Courriel : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : @

Le poseur le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Autres prescriptions :

Interdiction de :
 Circuler Véhicules légers poids lourds
 Stationner Véhicules légers poids lourds
 Dépasser véhicules légers poids lourds

Vitesse limitée à : km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :